



FORUM AFRICAIN DES AUTORITÉS DE RÉGLEMENTATION DES ALIMENTS (AFRAF)

Pôle africain d'évaluation des risques alimentaires

African Food Risk Assessment Hub

Un mécanisme proposé de l'AFRAF pour l'expertise, le développement des compétences, les données, les outils et l'évaluation scientifique

DOCUMENT DE DISCUSSION | Septembre 2026

Un concept initial élaboré avec l'appui des régulateurs africains des aliments participant à la **troisième réunion de l'AFRAF** (discussions informelles des groupes de travail), Le Caire, Égypte, 30 septembre – 2 octobre 2026.

COAUTEURS

Usman Cisse · Côte d'Ivoire

Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Productions vivrières

Hadi Abdelati Hadi Elalem · Libye

Centre national libyen de normalisation et de métrologie (LNCSM)

Henintsoa Harizafy · Madagascar

Ministère du Commerce et de la Consommation

Holystone Maumsamatha Kafanikhale · Malawi

Ministère de la Santé et de l'Assainissement, Division de la santé publique

Raymonda Adeline Bernardette Johnson · Sierra Leone

Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire

Andrew Amankwah Lartey · Ghana

Autorité ghanéenne de normalisation (GSA)

Dominique Lantomalala Raharinosy · Madagascar

Ministère du Commerce et de la Consommation

Gloria Jeremiah · Malawi

Ministère de la Santé et de l'Assainissement

Mohamed Braika · Mauritanie

Agence mauritanienne de sécurité sanitaire des aliments (AMSSA)

Paul Mwambu · Ouganda

Département de l'inspection et de la certification des cultures (Organisation nationale de protection des végétaux), Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie animale et des Pêches

et l'équipe **Science et politiques** de la Global Food Regulatory Science Society (GFoRSS)

Rédaction assistée par l'IA.

CONCEPT PROPOSÉ

Un Pôle africain piloté par les régulateurs, mobilisant l'expertise et les institutions existantes afin de renforcer l'évaluation des risques alimentaires au service des décisions réglementaires. Il fonctionnerait comme un mécanisme coordonné et habilitant sous l'égide de l'AFRAF — et non comme une nouvelle structure statutaire. Son champ initial serait centré sur l'évaluation des risques au service de la formulation des décisions réglementaires en matière d'aliments, avec la possibilité d'évoluer ultérieurement vers certains éléments du cadre plus large de l'analyse des risques alimentaires, selon les priorités de l'AFRAF.

1 Objet et proposition stratégique

L'AFRAF a été établi comme une plateforme pilotée par les régulateurs afin de renforcer la gouvernance et la coopération en matière de réglementation des aliments en Afrique. Ses modalités de travail privilégient la coordination, la collaboration pratique et la mobilisation des capacités existantes plutôt que la

duplication institutionnelle. Trois groupes de travail ont été établis sous l'AFRAF : le Groupe de travail sur le renforcement des capacités de l'Académie AFRAF, axé sur la coordination du renforcement des capacités, l'apprentissage entre pairs et une meilleure utilisation de l'expertise et des ressources de formation existantes; le Groupe de travail sur la surveillance réglementaire des aliments fondée sur les risques, axé sur le renforcement des approches de surveillance réglementaire fondées sur les données probantes, notamment la priorisation, le suivi et la production de données; et le Groupe de travail sur la modernisation de la réglementation des aliments à l'appui de l'innovation alimentaire, axé sur l'évolution des systèmes de contrôle des aliments en réponse aux transformations des systèmes alimentaires, aux nouvelles technologies, à l'innovation en matière d'aliments et d'ingrédients et aux nouveaux besoins réglementaires.

Le présent document propose que l'AFRAF développe un Pôle africain d'évaluation des risques alimentaires comme mécanisme scientifique transversal d'appui aux travaux de ces trois groupes de travail et, plus largement, aux autorités africaines de réglementation des aliments. Le Pôle serait initialement et délibérément centré sur l'évaluation des risques alimentaires : mobilisation de l'expertise africaine; renforcement des compétences; amélioration de l'accès à des données adaptées à l'usage, à des méthodologies et à des outils scientifiques; et soutien à la réalisation, à l'adaptation et à l'examen par les pairs des évaluations des risques nécessaires aux régulateurs. Il réunirait et faciliterait l'accès aux capacités déjà disponibles au sein des autorités compétentes africaines, des centres universitaires africains et internationaux, des laboratoires et des établissements de recherche, afin de les rendre plus accessibles pour répondre aux besoins nationaux, des Communautés Économiques Régionales (CER) et continentaux. Le Pôle compléterait et renforcerait ainsi les structures existantes plutôt que de les dupliquer. À terme, et selon les priorités définies par l'AFRAF et ses membres, son champ pourrait progressivement s'étendre à d'autres éléments du cadre plus large de l'analyse des risques alimentaires.

La proposition répond à une contrainte pratique : l'évaluation moderne des risques alimentaires exige des compétences multidisciplinaires — notamment en toxicologie, microbiologie, évaluation de l'exposition, épidémiologie, statistiques, modélisation mathématique et science des données — rarement réunies dans une seule institution. Les parcours universitaires spécifiquement consacrés à l'évaluation réglementaire des risques alimentaires demeurent limités, tandis que les formations de courte durée et les ateliers ne suffisent pas, à eux seuls, à former des évaluateurs autonomes et expérimentés. Une capacité durable exige donc une approche plus progressive combinant apprentissage structuré, mentorat, pratique supervisée à partir d'évaluations réelles, accès aux données et outils scientifiques appropriés, examen par les pairs et participation à des communautés de pratique durables. Le Pôle proposé offrirait un mécanisme permettant de réunir progressivement ces éléments et de les mettre à la disposition de la communauté africaine de réglementation des aliments.

2 Positionnement au sein de l'AFRAF

Le Pôle africain d'évaluation des risques alimentaires serait développé comme un axe de travail partagé couvrant les trois domaines de l'AFRAF les plus directement liés à la prise de décision réglementaire fondée sur la science :

- **Académie AFRAF** – cadres de compétences, parcours de formation, mentorat, apprentissage entre pairs, échanges d'experts et reconnaissance/étalonnage des compétences acquises.

- **Surveillance réglementaire des aliments fondée sur les risques** – traduction de l'évaluation des risques en priorités de suivi, stratégies d'inspection et de surveillance, évaluations rapides et allocation des ressources réglementaires fondée sur les données probantes.
- **Modernisation de la réglementation des aliments à l'appui de l'innovation alimentaire** – renforcement et modernisation des cadres, approches et capacités réglementaires pour répondre à l'innovation dans les aliments, ingrédients, procédés et technologies; permettre une évaluation rapide et fondée sur la science des produits innovants; mieux utiliser les données réglementaires, la science des données et les outils numériques; tirer parti des évaluations internationales et de la reconnaissance réglementaire; et adapter les normes, règlements techniques et voies réglementaires afin de soutenir l'innovation tout en maintenant une surveillance appropriée de la sécurité sanitaire des aliments.

Cette conception transversale aux groupes de travail est importante : l'évaluation des risques ne doit pas devenir un exercice scientifique isolé. Elle doit être reliée aux questions auxquelles les gestionnaires des risques doivent répondre, aux données générées par le suivi et les laboratoires, aux priorités de modernisation réglementaire et au parcours de renforcement des capacités nécessaire pour pérenniser cette fonction.

3 Fonctions proposées

A. Réservoir d'expertise africaine

Établir et maintenir un répertoire volontaire d'experts et d'institutions qualifiés, par discipline et expérience. Le Pôle mobiliserait ce réservoir au moyen de groupes scientifiques à durée limitée, de groupes d'examen par les pairs, de dispositifs de mentorat ou de communautés de pratique permanentes. Les autorités compétentes resteraient au cœur des nominations et de l'appropriation, tandis que les universités, laboratoires et autres institutions scientifiques apporteraient des capacités spécialisées.

B. Développement des compétences et étalonnage des qualifications

Élaborer un cadre africain de compétences pour l'évaluation des risques alimentaires, distinguant les compétences fondamentales, appliquées et avancées. La formation dépasserait les ateliers fondés sur la seule participation pour évoluer vers des parcours progressifs combinant cours, études de cas, pratique supervisée, participation à des évaluations réelles, mentorat et développement professionnel continu. Le Pôle pourrait élaborer un mécanisme d'étalonnage ou de reconnaissance des compétences démontrées — utile aux régulateurs et, le cas échéant, à l'industrie — sans chercher à remplacer les diplômes universitaires ou les titres professionnels.

C. Coordination de la formation et connectivité internationale

Cartographier et adapter les programmes existants plutôt que de les recréer. Le Pôle pourrait relier les régulateurs et scientifiques africains à des initiatives et réseaux établis, notamment le modèle de bourses EU-FORA de l'EFSA et l'initiative éducative xORA, et développer des partenariats réciproques avec le BfR, l'ANSES, l'EFSA, les réseaux FAO/OMS et d'autres organismes d'évaluation des risques. Les programmes internationaux seraient adaptés aux questions réglementaires, aux réalités des données et aux systèmes alimentaires africains.

D. Ressources africaines de données sur la sécurité sanitaire des aliments

Faciliter l'accès à des données adaptées aux besoins de l'évaluation, notamment les données d'occurrence/concentration des dangers chimiques et microbiologiques, les données de consommation

alimentaire, les résultats des études de l'alimentation totale, les données de surveillance et de suivi et d'autres jeux de données pertinents. Le modèle devrait être fédéré lorsque cela est approprié : le Pôle n'aurait pas à posséder chaque jeu de données, mais devrait soutenir des dictionnaires de données communs, des métadonnées, des critères de qualité, des règles d'accès et l'interopérabilité avec les systèmes de données existants de l'UA, des CER et des pays.

E. Outils, méthodes et science des données

Mettre à disposition une boîte à outils organisée et un appui technique pour l'évaluation de l'exposition alimentaire, les méthodes probabilistes, la microbiologie prédictive, les modèles dose-réponse et mathématiques, la synthèse des données probantes, l'analyse des incertitudes, la visualisation des données et les approches informatiques émergentes. Des méthodes partagées et des flux de travail réutilisables réduiraient les duplications et amélioreraient la cohérence des évaluations.

F. Établissement des priorités et évaluations scientifiques

Créer un mécanisme transparent pour identifier les questions d'intérêt continental ou multinational. Le Pôle pourrait réaliser ou coordonner des évaluations complètes, rapides ou ciblées; adapter ou contextualiser les évaluations existantes du JECFA, de la JEMRA et d'autres évaluations FAO/OMS; s'appuyer, lorsque cela est approprié, sur les évaluations d'autorités nationales ou régionales reconnues; et déterminer dans quels cas les données africaines modifient de manière significative l'évaluation. La reconnaissance et l'adaptation devraient être privilégiées avant toute nouvelle évaluation de novo.

G. Appui aux normes, règlements techniques et à l'innovation

Fournir, sur demande, des contributions scientifiques aux processus africains d'élaboration des normes et de réglementation, y compris les besoins liés à l'ARSO, les règlements techniques des CER et les mesures nationales. La même capacité pourrait soutenir les évaluations de sécurité des ingrédients innovants, des aliments, des technologies de transformation et d'autres produits réglementés, y compris les travaux commandés par le secteur de la production alimentaire sous réserve de garanties transparentes d'indépendance scientifique.

H. Veille prospective et enjeux émergents

Maintenir un processus collaboratif permettant d'identifier les dangers, technologies et questions réglementaires émergents pour lesquels des travaux scientifiques précoces ou la production de données bénéficieraient à plusieurs autorités africaines.

4 Complémentarité — et non duplication institutionnelle

PRINCIPE DE CONCEPTION

Le Pôle devrait constituer un lien fonctionnel au sein de l'architecture africaine émergente de sécurité sanitaire des aliments. Il devrait renforcer et alimenter les mandats existants, mobiliser les réseaux et centres d'expertise existants et éviter de créer un mandat parallèle ou de dupliquer les initiatives des CER, de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la future Agence africaine de sécurité sanitaire des aliments (AFSA), de l'Organisation africaine de normalisation (ARSO) ou des structures nationales.

Le Pôle fonctionnerait exclusivement à titre consultatif et habilitant. Les décisions réglementaires resteraient du ressort des autorités nationales compétentes et des structures des CER ou continentales

légalement mandatées. Cette séparation devrait être explicitement inscrite dans ses termes de référence et ses procédures scientifiques.

En particulier, le Pôle devrait être conçu pour :

- soutenir l'Agence africaine de sécurité sanitaire des aliments (AFSA) et, à terme, être à sa disposition à mesure que ce mécanisme continental devient opérationnel;
- collaborer avec l'ARSO et d'autres organismes de normalisation en fournissant des données scientifiques lorsque des normes de sécurité sanitaire des aliments ou des règlements techniques nécessitent une base d'évaluation des risques, sans assumer de pouvoir normatif;
- être interopérable avec les initiatives de données de la CUA et les systèmes nationaux plutôt que de créer une plateforme de données généraliste concurrente;
- renforcer les mécanismes des CER, y compris le Centre régional d'évaluation des risques SPS envisagé par le COMESA; le Pôle pourrait fournir à ces centres une expertise continentale, des méthodes, des formations et des liens vers les données, tandis que les structures des CER conserveraient leur propre gouvernance et leurs programmes de travail;
- servir les autres CER qui pourraient choisir des modèles institutionnels différents, en permettant à chacune de puiser dans un réservoir africain plus large sans devoir reproduire chaque discipline scientifique dans chaque sous-région.

5 Gouvernance et intégrité scientifique

Les modalités de gouvernance et de fonctionnement du Pôle devraient être développées progressivement, avec pour objectif de préserver son caractère « par les régulateurs, pour les régulateurs » tout en lui permettant de mobiliser efficacement la communauté scientifique au sens large. Plutôt que de définir d'emblée une structure permanente de gouvernance, l'AFRAF pourrait envisager un dispositif initial de coordination lié à sa gouvernance et à ses groupes de travail existants, tout en acquérant de l'expérience par la mise en œuvre. En tant qu'opérateur actuel soutenant l'AFRAF, GFORSS pourrait être chargé de faciliter cette phase initiale de développement et d'explorer, en consultation avec les membres et partenaires de l'AFRAF, des options pour un modèle durable de gouvernance, d'hébergement et de fonctionnement. Cela pourrait inclure l'identification de partenariats appropriés, de modalités potentielles d'hébergement impliquant des autorités compétentes africaines ou d'autres institutions, ainsi que de mécanismes permettant de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la pérennité du Pôle.

GFORSS pourrait également être invité à élaborer, pour examen par l'AFRAF, une approche de durabilité et de mobilisation des ressources faisant appel aux partenaires de développement, aux autorités participantes, aux institutions scientifiques, aux partenaires internationaux et, le cas échéant, à des mécanismes de recouvrement des coûts soigneusement structurés. L'objectif ne serait pas de prédéterminer l'emplacement futur du Pôle ou son mode de gouvernance, mais de tester des modalités viables et de développer progressivement un modèle garantissant l'appropriation réglementaire africaine, l'indépendance scientifique, l'efficacité opérationnelle et la viabilité financière.

Quel que soit le modèle de gouvernance finalement retenu, la crédibilité scientifique du Pôle dépendrait moins d'un lieu physique ou d'une structure institutionnelle particulière que de procédures scientifiques transparentes, crédibles et reproductibles. Celles-ci pourraient progressivement couvrir la réception et la priorisation des demandes; la formulation des questions entre gestionnaires et évaluateurs des risques; la

sélection des experts sur la base de compétences documentées; la déclaration et la gestion des intérêts; la confidentialité et la gouvernance des données; la documentation des hypothèses et incertitudes; un examen par les pairs approprié; la communication et la publication des résultats scientifiques; et des mécanismes d'évaluation rapide lorsque nécessaire. L'industrie et d'autres parties prenantes pourraient fournir des données, des informations scientifiques, de l'expertise et des ressources financières sous réserve de garanties appropriées, tandis que des procédures seraient élaborées afin de protéger l'indépendance et l'intégrité des évaluations et conclusions scientifiques.

6 Du concept au modèle opérationnel

À ce stade, l'objectif du présent document de discussion est de solliciter l'examen et l'adhésion de l'AFRAF au concept et aux fonctions proposées du Pôle africain d'évaluation des risques alimentaires, plutôt que de prescrire son mode d'opérationnalisation. Les décisions concernant sa gouvernance, ses modalités d'hébergement, ses mécanismes de coordination, son financement, la participation des experts, son infrastructure de données et ses modalités de mise en œuvre ne devraient intervenir qu'une fois un accord obtenu sur la valeur et le rôle attendu du Pôle.

Si l'AFRAF appuie le concept, un document opérationnel ultérieur pourrait être élaboré pour examen par ses membres. Ce document traduirait le concept en options pratiques et pourrait examiner différents modèles de gouvernance et d'hébergement; les relations avec les trois groupes de travail de l'AFRAF et les structures nationales, des CER et continentales existantes; les mécanismes de mobilisation de l'expertise africaine; les activités scientifiques et de renforcement des capacités prioritaires; les besoins en matière de données et d'infrastructure numérique; les partenariats avec des organisations et initiatives internationales d'évaluation des risques; ainsi que les options possibles de financement et de durabilité.

En tant qu'opérateur actuel soutenant l'AFRAF, GFORSS pourrait être chargé de coordonner la préparation de ce document ultérieur, en consultation avec les membres de l'AFRAF, les trois groupes de travail, les autorités compétentes africaines, les CER et les partenaires techniques et de développement concernés. L'exercice pourrait également identifier des sources potentielles de financement et proposer des options pour la viabilité à plus long terme de l'initiative.

Cette approche permettrait à l'AFRAF de convenir d'abord du besoin, de l'objet et du champ du Pôle, avant de déterminer les modalités institutionnelles et opérationnelles les plus appropriées pour sa mise en œuvre.

7 Considérations relatives au financement et à la durabilité

La viabilité à long terme du Pôle africain d'évaluation des risques alimentaires constituera un élément important dans l'élaboration de son modèle opérationnel. À ce stade, toutefois, le présent document ne propose pas de mécanisme de financement particulier. Si l'AFRAF approuve le concept, les options de financement et de durabilité devraient faire partie intégrante du document opérationnel ultérieur, notamment en examinant comment le Pôle peut être développé sans créer une charge financière excessive ou insoutenable pour les autorités réglementaires participantes.

Les options possibles pourraient inclure l'appui de partenaires de développement, de programmes continentaux et des CER, des autorités participantes et de partenaires scientifiques ou techniques, complété par des contributions en nature telles que le temps d'experts, l'accès aux jeux de données, les

capacités de laboratoire et d'analyse, les outils scientifiques, les logiciels, les ressources de formation et l'appui institutionnel.

Les travaux ultérieurs pourraient également examiner si certaines activités peuvent légitimement générer des ressources ou fonctionner sur la base du recouvrement des coûts. Il pourrait notamment s'agir d'évaluations scientifiques commandées, d'évaluations de sécurité liées à l'innovation alimentaire ou à des produits réglementés, d'analyses spécialisées de données, de formations sur mesure et d'autres services techniques fournis à des organismes publics ou privés. Tout mécanisme de ce type devrait comporter des garanties appropriées afin que le financement soutienne le processus d'évaluation et les capacités scientifiques du Pôle sans influencer les conclusions scientifiques.

Dans le cadre de l'élaboration de la proposition opérationnelle, GFORSS pourrait être chargé d'explorer les possibilités de financement et d'élaborer des options pour un modèle de financement durable, en consultation avec les membres de l'AFRAF et les partenaires concernés. L'objectif serait d'identifier une base de ressources diversifiée et pragmatique permettant de soutenir les fonctions d'intérêt public du Pôle tout en préservant l'appropriation réglementaire africaine, l'indépendance scientifique et la viabilité à long terme.

8 Programme de travail initial à examiner par l'AFRAF

1. **Cartographier l'écosystème africain de l'évaluation des risques** – Identifier les unités des autorités compétentes, universités, laboratoires, experts, initiatives existantes des CER, programmes de formation et actifs de données par discipline et sous-région.
2. **Définir un cadre africain de compétences** – Préciser les compétences des évaluateurs des risques et les principales spécialisations; cartographier les cours disponibles par rapport au cadre; identifier les lacunes; concevoir des parcours de mentorat et de pratique supervisée.
3. **Créer un premier répertoire d'experts et des communautés de pratique** – Commencer par l'évaluation des risques chimiques, l'évaluation des risques microbiologiques, l'évaluation de l'exposition/science des données et l'évaluation de la sécurité des produits réglementés/de l'innovation.
4. **Sélectionner 2 à 3 questions scientifiques pilotes** – Choisir des questions présentant un intérêt multinational et des utilisateurs réglementaires clairement identifiés — par exemple une question d'occurrence/exposition, une question de risque microbiologique et l'évaluation d'un ingrédient/produit innovant. S'appuyer sur les évaluations internationales chaque fois que possible.
5. **Développer l'architecture minimale des données** – Convenir de principes communs de métadonnées, de qualité et d'accès; identifier les données prioritaires d'occurrence et de consommation; connecter les référentiels existants plutôt que les dupliquer.
6. **Établir progressivement des partenariats stratégiques** – Développer une coopération pratique avec les CER africaines, les structures AFSA/CUA à mesure de leur opérationnalisation, l'ARSO, les universités et laboratoires, ainsi que les réseaux internationaux d'évaluation des risques, notamment xORA et les initiatives liées à l'EFSA.
7. **Préparer un plan de durabilité et d'hébergement** – Inviter les autorités compétentes africaines intéressées à accompagner le Pôle; chiffrer la fonction minimale de coordination; identifier les financements d'intérêt public et les lignes de services.

Conclusion

L'Afrique n'a pas besoin de reproduire chaque discipline d'évaluation des risques dans chaque autorité, et l'AFRAF n'a pas besoin de créer une nouvelle grande institution. Elle a besoin d'un Pôle pratique capable de relier les expertises, de développer les personnes, d'organiser l'accès aux données et aux outils et de mobiliser des évaluations scientifiques crédibles lorsque les régulateurs en ont besoin. Le Pôle africain d'évaluation des risques alimentaires peut fournir ce mécanisme tout en restant délibérément compatible avec le renforcement futur de l'AFSA, des centres des CER et des capacités scientifiques nationales. Son mandat initial devrait rester centré sur l'évaluation des risques. À mesure que l'expérience, la demande et la gouvernance mûrissent, l'AFRAF pourra ultérieurement examiner si certaines fonctions devraient s'étendre au cadre plus large de l'analyse des risques. Le succès devrait être mesuré par les évaluations réalisées, les compétences démontrées, les données rendues utilisables, les décisions réglementaires mieux fondées sur les données probantes et la contribution croissante des experts africains à la science régionale et internationale de l'évaluation des risques.